

Les communes ne seront pas sanctionnées



La Dernière Heure* - 28 Sep. 2016
Pagina 13

* La Dernière Heure Charleroi, La Dernière Heure Namur Luxembourg, La Dernière Heure Brabant Wallon, La Dernière Heure Mons - Centre - Charleroi, La Dernière Heure Ath Tournai, La Dernière Heure Bruxelles, La Dernière Heure Liège

2.724 places d'accueil par les CPAS à la demande du fédéral sont encore inoccupées. En cause : le nombre de réfugiés à accueillir est moins élevé que prévu. Conséquence : bon nombre de ces appartements pourraient bien rester vacants alors que d'autres personnes sont dans le besoin. C'est ce qui ressort d'une question de la députée libérale Kattrin Jadin (MR) au secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Théo Francken (N-VA). Ce dernier indique que "les ILA (Initiative locale d'accueil, NdlR) comptent, au 27 juin 2016, 6.565 résidents accueillis pour une capacité de 9.080 places, soit un taux d'occupation de 72,30 %".

Le Secrétaire d'État a également signifié que des mesures seront prises afin d'apporter un équilibre entre l'occupation de l'accueil collectif et l'accueil individuel. "Ainsi, les personnes avec un taux de reconnaissance fort élevé qui ont obtenu un statut de protection mais qui sont encore hébergées dans les centres seront transférées vers les ILA."

Comment en est-on arrivé là ? Souvenez-vous, il y a tout juste un an, des demandeurs d'asile arrivaient par centaines en Belgique. Face à cet afflux, le fédéral avait mis sur pied un plan de répartition en décembre 2015. Et Théo Francken, qui disait alors être "au bout du rouleau", avait lancé un appel à l'aide aux communes pour trouver plus de places pour les candidats réfugiés. Ce plan devait permettre de répartir équitablement entre les communes 5.000 places d'accueil ILA. Celles-ci devaient être créées pour le 1er mai.

Le hic, c'est que certaines communes refusaient de coopérer. Face à la réticence de certaines entités, le gouvernement a donné un tour de vis et les obligeait à créer ces places de toute urgence, sous peine de sanctions financières. À savoir, 75, 40 € par jour par place manquante. Dans sa réponse, Théo Francken indique en effet que "compte tenu de la baisse des arrivées des demandeurs d'asile et du nombre de places occupées dans le réseau d'accueil, le choix a été fait de ne pas activer le plan de répartition dans l'immédiat." Et donc, "on ne peut infliger de sanctions."

Une nouvelle qui devrait en réjouir plus d'un : en mai, des CPAS et plusieurs communes rapportaient que près de 1.000 places étaient inoccupées, soit entre 250 et 300 logements. Et bon nombre d'entre elles se demandaient encore si le fédéral allait maintenir son intention d'infliger une amende aux communes. Là aussi, Théo Francken apporte de nouvelles précisions : "Sans décision d'activation du plan de répartition par le conseil des ministres, il n'y a aucune obligation de créer de nouvelles places d'accueil. C'est seulement à la suite de l'activation effective que les CPAS concernés devront, dans un délai de 6 mois, mettre en place la capacité d'accueil prévue."

Sarah Freres

Si le plan est réactivé, les CPAS auront 6 mois pour mettre sur pied des places d'accueil.belga

Théo Francken.

Copyright © 2016 IPM. Alle rechten voorbehouden